

**Protocole pour le Parcours d'Apprentissage Actif**  
**Aspects essentiels et formels**  
**«Appliquer l'autorégulation et accepter la rétroaction» (David Holmgren)**

**Note sur l'emploi exclusif du masculin**

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

**Prémisses**

**Définition**

**Apprentissage Actif (AA) et Parcours d'Apprentissage Actif (PAA)**

La méthode de l'Apprentissage Actif est inspirée par les lignes directrices indiquées dans les « Convergences Internationales de Permaculture » et par le « Manuel d'Apprentissage Actif » utilisé par l'Académie Britannique de Permaculture.

La méthode est décrite en détails dans le «Manuel d'Apprentissage Actif» qui est remis à toutes les personnes inscrites au « Parcours d'apprentissage Actif » et qui constitue le point de référence didactique et méthodologique de la Swiss Permaculture Academy.

Le Parcours d'Apprentissage Actif est un système d'auto-formation alternatif aux systèmes conventionnels où, après une phase initiale et concise de théorie, suit une longue phase de pratique.

**Chaque apprenti conçoit son propre PAA qui dure minimum deux ans, pendant lesquels il est tenu d'appliquer la permaculture dans sa vie et de pratiquer le design (art. 6 - Statuts Swiss Permaculture Academy).**

**Acteurs**

**Académie Suisse de Permaculture (ASP) – Association de promotion sociale**

Est un « réseau de soutien pour les personnes qui ont fréquenté les cours « Certificat de Designer en Permaculture » selon le module de 72 heures, et qui ont décidé de continuer leur propre formation jusqu'à l'obtention du «Diplôme de Designer en Permaculture Appliquée» (art. 4 - Statuts Swiss Permaculture Academy).

**Tuteurs (TPar, TPro)**

«Sont reconnus comme Tuteurs de l'association, les membres ayant obtenu le Diplôme de Designer en Permaculture Appliquée et ayant déposé une demande écrite au Secrétariat » (art. 4 - Statuts Swiss Permaculture Academy).

**Deux sortes de Tuteurs sont prévues, avec fonctions et tâches différentes:** le Tuteur de Parcours (TPar) et le Tuteur de Projet (TPro). Les membres diplômés peuvent annoncer au Secrétariat leur disponibilité comme TPar et/ou comme TPro.

**Apprenti**

Celle ou celui qui a fréquenté un cours « Certificat de Designer en Permaculture » selon le module de 72 heures et qui a décidé de continuer sa formation jusqu'à l'obtention du «Diplôme de Designer en Permaculture Appliquée».

## Étapes formelles

### Début du Parcours d'Apprentissage Actif (PAA)

Le membre qui a l'intention d'entreprendre le PAA, doit commencer par **déposer une demande formelle au Secrétariat** de la Swiss Permaculture Academy (formulaire disponible sur le site de la Swiss Permaculture Academy).

Doivent apparaître sur le formulaire d'inscription : le nom du Tuteur de Parcours, une brève description du projet que l'apprenti veut développer et éventuellement (mais il peut l'ajouter quand son projet sera plus détaillé) le nom du Tuteur de Projet.

### Tutorats

La taxe d'inscription à l'Académie donne le droit à un **Tutorat de Parcours chaque 6 mois**. Ces échanges d'une demi-heure (par téléphone ou par Skype) entre l'apprenti et le Tuteur de Parcours permettent de répondre aux 4 questions types et d'évaluer le bon déroulement de l'Apprentissage Actif.

**Les Tutorats de Projet nécessitent eux une rétribution** en libre accord entre l'apprenti et le TPro. Un minimum de quatre (deux par année) Tutorats de Projet doivent être effectués pendant le PAA pour pouvoir analyser la qualité des projets de design et les progrès nécessaires afin de pouvoir se présenter à l'Accréditation.

### Présentation de mi-parcours (PMP)

L'Ellipse considère les PMP comme partie intégrante du parcours d'accréditation. Les PMP ont lieu pendant la Plénière de la Swiss Permaculture Academy, qui est organisées chaque année, généralement à la mi-septembre.

Dans ces présentations les apprentis devront démontrer comment **la permaculture est appliquée dans leur propre parcours personnel et dans leur vie, ainsi que faire un compte rendu des projets en phase d'élaboration**. Les PMP ont pour objectif d'offrir un espace de soutien et d'obtenir confirmation et encouragement de la part d'autres personnes que ses Tuteurs ou son Groupe de Soutien. La PMP a une durée de 20 minutes, suivi par 10 minutes de questions et 10 minutes de feedbacks de la part de l'Assemblée. **Au moins un des deux Tuteurs** doit être présent à la PMP.

**Il est demandé à l'apprenti de faire une seule PMP**, au plus tôt 1 an après l'inscription au PAA.

Toutefois l'apprenti peut demander d'en faire d'autres, toujours en accord avec les Tuteurs. Dans tous les cas le diplôme ne pourra pas être obtenu avant 2 ans à partir du début du PAA.

**Il appartient à l'apprenti de communiquer au Secrétariat** de l'Académie l'intention d'effectuer la PMP, après avoir vérifié la présence d'au moins un des deux Tuteurs.

### Présentation de Diplôme- Accréditation

« Le PAA se termine lorsque les Tuteurs de l'apprenti, après deux ans minimum et après une supervision attentive, convoquent le «Groupe d'Accréditation» qui est composé : du candidat, d'un diplômé, de 4 personnes ayant complété le module standard de 72 heures et d'un certain nombre d'observateurs dont la présence n'est pas obligatoire.

Le Groupe d'Accréditation délivre le « Diplôme de Designer en Permaculture Appliquée » selon les critères et modalités stipulés dans le « Manuel d'Apprentissage Actif » (art. 7 - Statuts Swiss Permaculture Academy).

La présentation de diplôme peut avoir lieu après minimum 1 an à partir de la dernière présentation de mi-parcours.

Les accréditations ont une durée de 40 minutes, suivi par 10 minutes de questions et 10 minutes de feedbacks de la part de l'Assemblée et sont effectuées pendant la Plénière de l'Académie, qui a lieu généralement à la mi-septembre. L'apprenti peut effectuer sa présentation de diplôme seulement si les deux Tuteurs sont d'accord et si **au moins un des deux Tuteurs** est présent à l'accréditation.

**Il appartient au TPar de communiquer au Secrétariat** de l'Académie l'intention d'effectuer l'accréditation, après avoir vérifié la disponibilité d'au moins un des deux Tuteurs.

Lors de la présentation pour l'accréditation les apprentis doivent illustrer **l'application de la permaculture dans leur propre vie, ainsi que dans la pratique de design.**

Afin d'obtenir le diplôme, l'Académie accepte la présentation de **10 projets** comme indiqué dans le manuel britannique jusqu'à un **macro-projet**, à condition que:

- le macro-projet soit constitué de plusieurs projets individuels relatifs aux différents domaines de la Permaculture,
- ces projets apparaissent comme phases d'un unique projet intégré,
- les phases du macro-projet soient présentées à partir du modèle (pattern) utilisé jusqu'aux détails.

Toutefois au moins une partie significative de ces projets devront traiter le développement d'**écosystèmes (habitats) humains productifs (cultivés)**.

## Vademecum pour les acteurs du PAA

### Fonctions et tâches du Tuteur de Parcours (TPar):

- Il est choisi par l'apprenti.
- Peut accepter ou refuser la demande de l'apprenti.
- Représente le premier contact de l'apprenti qui débute le PAA avec l'Académie.
- S'assure que l'apprenti ait reçu et connaisse le « Manuel d'Apprentissage Actif ».
- Soutient l'apprenti dans l'élaboration d'une ébauche de projet du PAA et s'assure que cela soit envoyé au Secrétariat.
- Est contacté par l'apprenti **au moins deux fois par année**, afin de lui poser les questions suivantes:
  1. Qu'est-ce qui se passe bien pour toi et quelles sont tes difficultés?
  2. Quelle est ta vision à long terme?
  3. Quels sont tes prochaines étapes?
  4. Divers conseils et questions menant à réfléchir
- Indique à l'apprenti les autres personnes ou les lieux qui font partie du réseau de permaculture et qui peuvent lui apporter du soutien ainsi que d'autres projets à visiter.
- Discute avec le TPro du moment opportun à suggérer une PMP à l'apprenti. Ils prennent la décision ensemble.

- Visionne le travail de design et, suite à une décision partagée avec le TPro, évalue la réussite du PAA.
- S'accorde avec le TPro pour qu'au moins l'un des deux assiste à la PMP et à l'accréditation.

### Fonctions et tâches du Tuteur de Projet (TPro)

- Il est choisi par l'apprenti après que celui-ci ait défini le sujet de son projet.
- Peut accepter ou refuser la demande de l'apprenti.
- Soutient l'apprenti principalement sur thématiques d'ordre stratégique/technique/scientifique, sur le développement de l'activité de design et l'assiste lorsqu'il s'agit de surmonter d'éventuels blocages liés aux projets de design.
- Fait au moins quatre (deux par année) tutorats avec l'apprenti, lors desquels les progrès des designs sont analysés.
- Discute avec le TPar du moment opportun à suggérer une PMP à l'apprenti. Ils prennent la décision ensemble.
- Communique au TPar que le candidat a complété la préparation de ses projets en vue de l'accréditation.
- Accepte les feedbacks du TPar et évalue avec le TPar la réussite du PAA.
- S'accorde avec le TPar pour qu'au moins l'un des deux assiste à la PMP et à l'accréditation.

### Vademecum de l'Apprenti

1. Procure-toi et visionne les « Statuts de la Swiss Permaculture Academy » (présents sur son site web).
2. Procure-toi et prend connaissance du « Manuel d'Apprentissage Actif »; lis-le, et dans le cas échéant, clarifie auprès des tes Tuteurs ou de membres de l'Ellipse tes questions concernant le contenu et les étapes de formation présentés.
3. Inscris-toi à la Swiss Permaculture Academy, si t'as déjà participé à un cours certifié de 72 heures (CDP).
4. Choisis et décide d'un commun accord un Tuteur de Parcours (TPar).
5. Élabore une ébauche sommaire de projet du PAA, en collaboration avec ton TPar.
6. Communique au Secrétariat de l'Académie le début du PAA, avec le formulaire prévu à cet effet, en indiquant le nom du Tuteur de Parcours (et éventuellement le nom du Tuteur de Projet) et l'ébauche de projet (voir point 5); à partir de ce moment tu débute le Parcours d'Apprentissage Actif.
7. Choisis et décide d'un commun accord le TPro et communique son nom au Secrétariat.
8. Prends la décision de faire une présentation de mi-parcours en accord avec tes deux Tuteurs.
9. Assure-toi de la disponibilité d'au moins un des deux Tuteurs qui doit être présent pendant ta présentation de mi-parcours.
10. Demande au Secrétariat de l'Académie l'espace pour la présentation de mi-parcours.
11. Lors de tes présentations tiens compte avec responsabilité de ce qui a été convenu avec tes Tuteurs.
12. Accueille et accepte les feedbacks de la présentation de mi-parcours et utilise-les dans la suite de ton processus de design et/ou dans tes modalités de présentation de ton travail de projet.
13. Si t'estimes qu'ils existent les conditions substantielles, formelles et personnelles pour conclure ton « Parcours d'Apprentissage Actif », exprime à tes Tuteurs l'intention de faire ton accréditation.
14. Rappelle-toi que, afin d'évaluer ton PAA, la Commission d'Accréditation analysera ton travail selon les Critères Essentiels (pratique de design et théorie active) et Complémentaires (diffusion, renforcement de la communauté, symétrie, évaluation et estimation des coûts), selon les indications du « Manuel d'Apprentissage Actif ».

15. Rappelle-toi que la décision d'effectuer ta présentation d'accréditation doit être prise de commun accord par tes deux Tuteurs.
16. Rappelle-toi que la présentation d'accréditation doit être axée sur les projets et sur les étapes de design. En effet, même si la permaculture apporte des changements importants dans ta vie, jusqu'à toucher ta sphère privée, engage-toi à ne pas utiliser trop de temps pendant tes présentations pour la narration de ces aspects et essaie de représenter ces changements à travers l'évolution de tes stratégies de design.
17. Accueille et accepte les feedbacks de ta présentation d'accréditation et utilise-les dans la suite de ton parcours, même en tant que Diplômé. On est toujours dans l'Apprentissage Actif!